

16. — Modification des dates et heures de réunion des commissions.

17. — Réorganisation des compagnies républicaines de sécurité. — Reprise de la discussion d'un projet de loi.

Art. 2 (suite).

Amendement déposé par M. Truffaut au nom de la commission des finances: adoption.

Adoption de l'article 2 modifié.

Art. 3.

Amendement de M. le général Malloré-Joinville; M. Arthaud. — Rejet au scrutin.

Amendement de M. Palowski; MM. Louis Chevallier, d'Arlier de La Vigerie, président de la commission; le ministre de l'intérieur. — Adoption.

Discussion commune des amendements de MM. Mont et Palowski; MM. Moisan, Servin, le rapporteur, le ministre de l'intérieur. — Adoption de l'amendement de M. Mont. — Amendement de M. Palowski satisfait.

Amendement déposé par M. Truffaut au nom de la commission des finances: M. Truffaut. — Adoption.

Adoption de l'article 3 modifié et complété.

Art. 4: MM. le ministre de l'intérieur, le rapporteur. — Adoption dans le texte du Gouvernement.

Art. 5: adoption.

Art. 6.

Amendement déposé par M. Truffaut au nom de la commission des finances: adoption.

Amendement de M. Demusols; MM. Demusols, le ministre de l'intérieur, Servin. — Rejet, au scrutin.

Adoption de l'article 6 modifié.

Art. 7: adoption de l'article modifié.

Adoption au scrutin de l'ensemble du projet de loi.

18. — Règlement de l'ordre du jour.

Fixation à jeudi matin de la suite de la discussion du projet de loi relatif aux ressources des départements et des communes.

M. Barangé, rapporteur général de la commission des finances.

Adoption de l'ordre du jour proposé par la commission des finances pour la séance de jeudi après-midi.

19. — Avis conforme du Conseil de la République.

20. — Renvoi pour avis.

21. — Dépôt de projets de loi.

22. — Dépôt de propositions de loi.

23. — Dépôt de propositions de résolution.

24. — Dépôt de rapports.

25. — Dépôt d'un avis du Conseil de la République.

PRESIDENCE DE M. EDOUARD HERRIOT

La séance est ouverte à seize heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du samedi 6 décembre a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?

M. Pierre de Chevigné. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. de Chevigné, sur le procès-verbal.

M. Pierre de Chevigné. Au cours de la séance du 5 décembre, Mme Ginollin subit, étant à la tribune, un certain nombre d'interruptions, et l'une de ses collègues communistes, Mme Eugénie Duvernois, s'écria — je cite le texte du *Journal officiel*: « Il y a un monsieur qui vient de dire que Denise Ginollin a été délivrée par la Gestapo! Je voudrais que cet homme-là vienne ici s'expliquer ».

Ce n'était pas moi qui avais dit cela, mais nos collègues communistes ont voulu à toute force m'attribuer ces paroles.

Peut-être ne prête-t-on qu'aux riches!

M. Jacques Duclos. Et vous l'êtes!

M. Pierre de Chevigné. Oh! Plus pour longtemps! (*Rires au centre et à droite.*)

M. Jacques Duclos. Cela dépend.

M. Pierre de Chevigné. Mes collègues communistes désirent absolument connaître mon opinion, m'encourageant, me stimulant à intervenir avec leur cordialité habituelle (*Sourires*), je n'ai pas voulu les décevoir.

Je me suis donc levé à mon banc pour faire une courte déclaration. J'ai simplement demandé s'il est exact que Mme Ginollin a été arrêtée par les services de M. Langeron, alors préfet de police, au moment de l'occupation de Paris par les Allemands, et dans quelles conditions elle a été libérée.

Or, en lisant au *Journal officiel* le compte rendu de la séance de samedi matin — c'est pourquoi j'interviens sur le procès-verbal de cette séance — je me suis aperçu que Mme Ginollin, prenant la parole sur le procès-verbal de la séance de vendredi après-midi, avait répondu avec vingt-quatre heures de retard à la question que je lui avais posée à la demande de ses collègues communistes.

Mais j'ai constaté que Mme Ginollin s'était exprimée d'une façon assez ambiguë. En effet, elle n'a pas spécialement répondu à la question précise que je lui avais posée. Elle n'a pas précisé ce qu'elle avait fait en 1940; elle a parlé de ce qui lui était arrivé en 1943.

Mme Ginollin a indiqué qu'elle avait été déportée, qu'elle avait souffert. Je m'incline, je tiens à le dire, devant les souffrances de notre collègue, déportée en 1943. Je lui en donne acte et je lui rends hommage sur ce point.

Mais enfin, mes chers collègues (*l'orateur s'adresse à l'extrême gauche*), vous avez été les premiers à admettre que la déportation n'était pas un blanchiment automatique pour ce qui avait pu se passer auparavant. Nous avons vu ici un certain nombre de nos collègues qui avaient été déportés et à qui vous avez demandé des comptes. Il en est d'autres qui ne sont pas revenus et à qui, peut-être, vous auriez demandé des comptes.

Je me permets donc de dire à Mme Ginollin...

*A l'extrême gauche.* Elle n'est pas là.

M. Pierre de Chevigné. Elle-même m'a mis en cause quand je n'étais pas là.

D'ailleurs, je suis certain qu'elle trouvera d'excellents avocats dans son groupe — car ce que je vais dire s'adresse, par dessus sa tête, à son groupe.

Mme Madeleine Braun. C'est bien ce que nous pensions.

M. Pierre de Chevigné. La réponse de Mme Ginollin ne s'applique pas à l'année 1940, mais à l'année 1943 pour laquelle je ne l'avais pas mise en cause.

Mme Ginollin m'a gratifié d'un certain nombre de gentilleses: par exemple, qu'elle me fournissait habituellement, paraît-il, dans les poubeilles de mes excellents confrères du *Figaro* et de *l'Époque*.

M. Jacques Duclos. Du Pays!

M. Pierre de Chevigné. Mes collègues communistes, quand ils parlent de poubeilles, devraient être prudents, car si les poubeilles de nos confrères sont pleines actuellement, ils y sont peut-être pour quelque chose. (*Rires au centre et à droite.*)

Je ne veux pas répondre aux accusations personnelles de Mme Ginollin. Elle m'a demandé ce que je faisais entre 1939 et 1944.

M. Arthur Ramette. Vous étiez ambassadeur!

M. Pierre de Chevigné. Cela n'offre pas d'intérêt.

Je dois dire que je n'ai pas eu la chance, comme d'autres, de me battre à la tête de mon parti. J'ai dû me contenter de la démocratie infantile. (*Rires et applaudissements au centre et à droite.*)

M. Marcel Servin. Le parti communiste était alors le seul à lutter. Vous ne pouviez évidemment pas être à sa tête. (*Rires et exclamations au centre et à droite.*)

M. Pierre de Chevigné. Je fais confiance à la documentation du parti communiste pour retracer les étapes de mon activité entre 1939 et 1944.

Peut-être auront-ils un peu de mal pour savoir ce que j'ai fait jusqu'au milieu de l'année 1941 car, où j'étais, ils n'étaient peut-être pas très nombreux.

M. Jacques Duclos. Où étiez-vous donc ?

M. Pierre de Chevigné. Mais enfin, à partir de 1941, les communistes me suivront assez facilement.

J'en viens donc tout de suite au cas qui nous intéresse, à savoir celui de Mme Ginollin.

J'ai dit que Mme Ginollin a été arrêtée en 1940. Je me permets de donner des précisions... (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Mme Eugénie Duvernois. Vous avez dit que Mme Ginollin avait été délivrée par la Gestapo.

M. Pierre de Chevigné. Je vais y venir, madame.

M. Roger Roucaute. Par conséquent, vous reconnaissez l'avoir dit.

M. Pierre de Chevigné. Non, je vais me battre pour quelque chose que je n'ai pas dit, ce qui décevra peut-être quelques-uns de vos collègues qui m'ont adressé les gentilles épithètes de « lâche », « canaille », etc., etc.

*A l'extrême gauche.* Parfaitement!